

Annexe 2

Au règlement intérieur du cimetière communal

Tarifs

Mise à jour par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2023 et valable à compter du 2 juin 2023

➤ Concession classique

15 ans = 180 €
30 ans = 300 €
50 ans = 480 €
Perpétuelle = 1 800 €

Si la concession possède déjà un caveau, un supplément fixe de 800 € sera appliqué.

➤ Concession en columbarium

15 ans = 480 €
30 ans = 840 €

➤ Concession en cave-urne

15 ans = 180 €
30 ans = 360 €

➤ Dispersion des cendres

60 €

➤ Inscription d'une plaque suite à la dispersion de cendres

La prestation sera facturée au prix coûtant, sur devis auprès d'une marbrerie référencée par la municipalité.

*Vu pour être annexé
à la délibération n° 2023_052*

Franck FONTAINE,



Maire.